



MAIRIE DE VEBRON

Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 6 février 2023

Ouverture de la séance : 18h00

Présents : Monsieur Alain ARGILIER, Madame Christine DOUTRES, Monsieur Jean-Marc AURES, Monsieur Sylvestre VINCENT, Monsieur Pierre MORATI, Madame Nicole TEISSIER, Madame Mélody QUET, Madame Elsy ROUSET, Monsieur Grégory MAURIN, Madame Valérie BLANC.

Procuration : Monsieur Ludovic INSALACO à Monsieur Alain ARGILIER.

Secrétaire de séance : Madame Christine DOUTRES

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2022
- 2) Compte-rendu des diverses réunions (Communauté de Communes, PETR, ...)
- 3) Voirie 2023 : demande de subvention
- 4) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial
- 5) Dénomination de la RD Vébron
- 6) Don à la mairie
- 7) Questions diverses

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention de l'Association de Promotion de la Santé du Pays de Meyrueis Causse Aigoual. Ajout accepter à **11 voix POUR.**

Monsieur le Maire informe le Conseil du départ de Madame Sandrine CLEMENT qui quitte son poste de secrétaire de mairie pour travailler à la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes. Il remercie Madame CLEMENT de son professionnalisme et du travail effectué à la Mairie pendant les 23 années, travail réalisé avec toujours beaucoup de sérieux et de compétence. Il lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions à la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes. L'ensemble des membres du Conseil s'associe aux mots du Maire.

1/- Approbation du compte-rendu du Procès-verbal du 15 décembre 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2/- Compte-rendu des diverses réunions

- Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes
- PETR
- Natura 2000 Gardon de Mialet

3/- Délibération relative à la demande de subvention de l'association de Promotion de la Santé du Pays de Meyrueis Causse Aigoual

Suite à des difficultés de gestion financière du poste de secrétaire, l'Association de Promotion de la Santé du Pays de Meyrueis Causse Aigoual a adressé un courrier à la commune de Vébron pour une aide ponctuelle de 500 €.

Monsieur le Maire précise que des habitants de la commune de Vébron vont à la Maison de Santé de Meyrueis et que la commune a contribué, à l'époque, par le biais d'un fonds de concours à la Maison de Santé de Florac. Il précise également qu'une aide de 500 € est un peu élevée et propose une aide exceptionnelle de 300 €.

Après discussion, il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 €.

Vote 11 voix POUR

4/- Délibération relative à la voirie 2023- Subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats territoriaux ont été signés entre le Conseil Départemental de la Lozère et les Collectivités pour la période 2022-2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de travaux de voirie communale a été retenu à la contractualisation.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme de voirie communale 2023 pour un montant de 31 945 € HT (Route du Causse) et sollicite le Conseil Départemental à hauteur de 12 778 € (40%) de subvention comme défini dans le contrat territorial

Vote 11 voix POUR

5/- Délibération relative à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Suite au départ de Madame Sandrine CLEMENT, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour 20 heures hebdomadaire.

Ce poste pourra être pourvu par mutation ou contractuel.

Vote 11 voix POUR.

6/- Délibération relative à la dénomination de la route départementale qui traverse Vébron

Suite à la demande de plusieurs organismes, la route départementale RD 907 qui traverse le village de Vébron doit être nommée. Monsieur le Maire propose la « Route des Estielles ».

Vote 11 voix POUR.

7/- Don à la commune

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que Monsieur et Madame VENTRESS, propriétaire d'une résidence secondaire à Vébron, désirent faire don de leur maison à la mairie car ils ne souhaitent plus venir en France.

Leur engagement écrit a été reçu en mairie avec promesse de vente et renoncement de leurs filles à leur part d'héritage.

Le conseil municipal occupera cette maison pendant les travaux de la mairie. Après cette période de travaux, une réflexion sera menée pour le devenir de cette maison.

Le conseil municipal est très touché par ce geste si généreux et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes en rapport avec ce don dès le 1^{er} octobre 2023.

7/- Questions diverses

- Pont du Moulin d'Astier : suite à la demande de subvention déposée auprès du Conseil Départemental, Madame la Présidente proposera lors d'une prochaine séance la somme de 35 000 € pour la rénovation de ce pont.

- Chenilles processionnaires : le Conseil Départemental offre à la commune des nichoirs à mésanges, des abris pour chauve-souris, des pièges à phéromones et des colliers d'arbres pour lutter contre les chenilles processionnaires. La commune en demande 5 de chaque.

- Mur en pierres sèches remonté par l'APV sur le chemin des Croutech (1 semaine en avril 2023 et 1 semaine en été 2023)

- Dossier Départemental des Risques Majeurs : Ce dossier est présenté par Monsieur Jean-Marc AURES. 2 risques en plus sont notés pour la commune de Vébron : le radon et le retrait - gonflement d'argile. Le DICRIM et le PCS doivent être mis à jour.

- Bibliothèque : Présentation par Monsieur Vincent MICHELET pour l'inscription du public sur le site biblio.lozere.fr. Grâce à cette inscription les abonnés pourront bénéficier gratuitement de divers abonnements numériques.

- Salgas : Problème d'odeur d'égout : Monsieur Pierre MORATI propose des travaux à faire avec les employés communaux pour séparer le réseau d'eau pluviale du réseau d'assainissement et de mettre en place un système qui évitera la remontée d'odeurs pestilentielles.

- Maison rue de l'Église : Monsieur le Maire fait visionner les photos de la maison. Cette maison sera mise en vente à l'Agence Immobilière Salery de Florac, dès que la commune aura plus d'informations sur la parcelle située devant la maison.

Le Conseil Municipal demande que le prix de vente soit rehaussé à 100 000 € au lieu des 90 000€ proposé par l'agent immobilier.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire lève la séance à 19h50

Le 6 février 2023,

Le Maire

Alain ARGILIER
